

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 324

présenté par

M. Christophe, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 46

I. – À l’alinéa 2, substituer au montant :

« 760 millions d’euros »,

le montant :

« un milliard d’euros ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l’Assemblée nationale.